

MICEM/5/2010

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL AU CONSEIL

M. William Lacy Swing

Quatre-vingt-dix-neuvième session

29 novembre - 2 décembre 2010

Genève

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL AU CONSEIL

I. INTRODUCTION

1. Cette quatre-vingt-dix-neuvième session du Conseil prélude à l'année 2011, qui marquera le soixantième anniversaire de l'Organisation. Par ailleurs, elle se situe à la suite du quatrième Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD), qui a été organisé avec succès au début du mois au Mexique.

2. Dans le présent rapport, qui est le troisième du genre que je présente au Conseil depuis ma prise de fonctions, j'ai le devoir et le privilège de vous donner un aperçu très général de l'état de la migration aujourd'hui et de l'état de notre Organisation à l'heure où, ensemble, nous étudions les moyens qui nous permettraient de relever avec le maximum d'efficacité les défis et les chances que présente aujourd'hui la migration. Sur ce dernier point, je souhaiterais esquisser pour vous les perspectives d'évolution de l'OIM pour les cinq années à venir – une période au cours de laquelle les migrations, caractérisées par des mouvements massifs de personnes, continueront inexorablement à occuper de plus en plus le devant de la scène internationale, fournissant ainsi une toile de fond appropriée au deuxième Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement en 2013.

II. ETAT DE LA MIGRATION

A. Tendances migratoires dans le monde

3. Le phénomène migratoire est voué à être une tendance de fond au vingt et unième siècle, notamment sous l'effet : a) d'une évolution démographique caractérisée par des taux de reproduction négatifs dans le monde industrialisé ; b) d'une pénurie de main-d'œuvre dans le Nord impossible à compenser localement et d'un chômage élevé dans les pays en développement ; et c) d'un creusement persistant des disparités économiques et sociales Nord-Sud. Ces facteurs sont exacerbés par les catastrophes naturelles ou causées par l'homme, ainsi que par les catastrophes à évolution lente – avant tout l'évolution du climat – qui se traduiront probablement par une intensification des flux migratoires.

4. Ces mouvements de personnes – qui ne concernent encore que 3 % de la population mondiale mais qui, numériquement, sont sans précédent dans l'histoire – sont stimulés par les révolutions survenues dans le domaine de l'information, des communications et des transports, et devraient normalement se poursuivre sans relâche pendant plusieurs décennies. Si le nombre de migrants internationaux, estimé à 215 millions en 2010¹, continue de croître au même rythme que ces vingt dernières années, il pourrait atteindre 405 millions en 2050 – et doublerait donc quasiment au cours des quarante prochaines années. Si ces prévisions se réalisaient, de nombreux Etats pourraient être caractérisés par une coexistence de plusieurs cultures en constante évolution.

¹ Migration and Remittance Factbook 2011, Banque mondiale, Washington, D.C., p. ix.

5. Cette hausse brutale escomptée de l'ampleur des mouvements de personnes sera provoquée, entre autres, par un accroissement considérable de la population active dans les pays en développement, qui passera, selon les estimations, de 2,4 milliards de personnes en 2005 à 3,6 milliards en 2040, mettant en évidence le décalage entre l'offre et la demande de main-d'œuvre à l'échelle mondiale.

6. D'ores et déjà, on constate l'apparition de nouveaux schémas de migration. Outre les pays développés du Moyen-Orient, les économies émergentes d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, par exemple, attirent de plus en plus de migrants en quête de travail, ce qui témoigne d'un accroissement de la migration Sud-Sud qui, dans l'ensemble, est bien plus importante que le flux de migrants de pays en développement vers les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

7. Aujourd'hui, la migration est indissociable du paysage économique mondial, et la migration de main-d'œuvre fait partie intégrante de l'activité économique mondiale.

B. Effets de la crise financière sur les migrants

8. Outre ces tendances lourdes, l'actuelle crise financière mondiale a eu de profondes répercussions sur les flux migratoires – dont les effets sont examinés en profondeur dans la seconde partie du rapport *Etat de la migration dans le monde* de cette année. Dans l'ensemble, ce rapport et d'autres études récentes mettent en lumière la capacité de résistance économique de la migration, même durant des périodes difficiles. Les informations disponibles portent à croire que – par exemple dans l'Union européenne – les arrivées de migrants et la migration irrégulière ont reculé, mais que les retours et les rapatriements de fonds sont restés à un niveau relativement stable.

9. Dans les pays de destination des migrants, un chômage globalement important associé à des rééquilibrages budgétaires de grande ampleur, ainsi que les suppressions d'emplois dans les secteurs public et privé contribuent à la montée d'un sentiment général d'hostilité à l'encontre des immigrants et à l'adoption de politiques d'immigration plus restrictives. Parallèlement, le taux de chômage parmi les migrants sous l'effet de la crise financière mondiale est généralement plus élevé que parmi les nationaux.

10. Il est plus difficile de savoir dans quelle mesure les migrants licenciés ont trouvé refuge dans l'économie "grise" ou "souterraine". Même si, globalement, les migrants qui tentent d'entrer dans un pays illégalement sont moins nombreux, il est probable que le nombre de travailleurs migrants en situation irrégulière a augmenté parallèlement au chômage, car on compte relativement peu de migrants de pays tiers à être retournés dans leur pays.

C. Capacité de résistance des rapatriements de fonds

11. On estime à 325 milliards de dollars E.-U. les fonds rapatriés en 2010 vers les pays en développement² – ce qui est largement supérieur aux flux d'aide publique et représente plus de 10 %, voire parfois 30 %, du produit intérieur brut de nombreux pays en développement. Les rapatriements de fonds des migrants se sont avérés plus résistants que prévu pendant la récente crise financière mondiale, ne fléchissant que de 5,5 % en 2009 alors que des projections antérieures de la Banque mondiale les situaient autour de 9 %. Cette robustesse

² Ibid., p. x.

mérite d'être signalée, d'autant qu'en 2009, les flux d'investissement étranger direct ont reculé de 40 %, tandis que les flux de dette privée et d'investissement de portefeuille ont marqué une baisse de 46 %. (Les rapatriements de fonds enregistrés en 2009 représentaient près de trois fois le montant de l'aide publique et étaient pratiquement aussi importants que les flux d'investissement étranger direct à destination des pays en développement). La Banque mondiale attribue cette capacité de résistance à la crise économique à plusieurs facteurs³ :

- i) Les rapatriements de fonds sont effectués par les flux de migrants qui se sont cumulés au fil des ans, et pas uniquement par les nouveaux migrants ;
- ii) Les fonds rapatriés représentent une part minime du revenu des migrants ;
- iii) En raison de la montée de sentiments d'hostilité à l'égard des migrants et d'un durcissement des contrôles aux frontières, la durée de la migration semble avoir augmenté ; et
- iv) Si les migrants retournent effectivement chez eux, il est probable qu'ils emportent les économies qu'ils ont accumulées.

D. Sentiment général d'hostilité à l'égard des migrants

12. Dans le rapport que je vous avais présenté l'année dernière, j'avais fait état de mes préoccupations au sujet des incidences négatives de la crise financière sur la migration, dont j'ai parlé tout à l'heure. Aujourd'hui, un an plus tard, je suis préoccupé par une question bien plus urgente qui, je tiens à le souligner, appelle une action concertée – je veux parler d'un sentiment d'hostilité croissant à l'encontre des migrants, une attitude négative à l'égard des étrangers qui s'exprime de diverses façons : campagnes politiques ; programmation raccrocheuse des médias ; adoption de lois nationales qui érigent des barrières ; durcissement des régimes de visa qui pousse un nombre sans cesse croissant de migrants à se tourner vers les trafiquants d'êtres humains ou les passeurs ; ou comportements violents et menaçants de la population envers les migrants. En conséquence, les pouvoirs publics et tous les acteurs intervenant dans la gestion des migrations doivent, avec toutes les difficultés que cela comporte, gérer des situations potentiellement explosives caractérisées par de vives tensions sociales entre les groupes de population.

13. Des questions fondamentales telles que les droits humains des migrants ou leur intégration dans la société d'accueil prendront sans doute des proportions de plus en plus préoccupantes. C'est pourquoi, nous sommes tous appelés à investir davantage dans l'avenir des migrations et à planifier les flux migratoires futurs, afin d'améliorer l'image des migrants dans l'opinion et d'alléger la pression politique exercée sur les gouvernements pour qu'ils livrent des réponses hâtives et à court terme à la migration.

E. Renforcement des capacités en matière de gestion des migrations pour faire face aux changements

14. Comme le montre l'édition 2010 du rapport *Etat de la migration dans le monde (L'avenir des migrations : Renforcer les capacités face aux changements)*, la publication phare de l'OIM, l'Organisation est déterminée à œuvrer avec ses Membres pour qu'ils

³ Ibid., p.17

puissent développer les capacités essentielles qui leur permettent de gérer la migration avec efficacité. A cet égard, le Centre africain de renforcement des capacités de l'OIM à Moshi (République-Unie de Tanzanie), pour ne citer que cet exemple, a formé en 2010 plus de 400 fonctionnaires gouvernementaux de 31 pays africains dans les domaines de l'immigration, la gestion des frontières, la santé dans le contexte migratoire, la lutte contre la traite et le couple migration et développement.

15. Parallèlement aux efforts de renforcement des capacités techniques, nous devons, de concert, dénoncer les aberrations populaires sur la migration et les migrants. Un nouveau discours est nécessaire, qui soit fondé sur un compte rendu factuel des contributions des migrants à la société et à l'économie mondiale. A cet égard, il y a lieu d'établir des corrélations avec les échanges commerciaux, les investissements et le développement, et de mettre en relief le rôle des migrants en tant que vecteurs de financement du développement grâce aux rapatriements de fonds, au transfert de compétences et d'idées, et à l'établissement de réseaux commerciaux et culturels.

16. Pour être couronnée de succès, l'intégration des migrants appelle des mesures qui commencent dès le pays d'origine, se poursuivent dans le pays de transit et s'achèvent dans le pays d'accueil ou de réinstallation. C'est en améliorant les connaissances dont disposent les migrants sur le pays d'accueil, tout en sensibilisant parallèlement les communautés d'accueil, que l'on augmentera les chances d'une intégration réussie et d'un multiculturalisme sans heurts.

17. Comme le savent les Membres, l'OIM facilite le transfert sûr et organisé de personnes aux fins de réinstallation, de retour, de réunification familiale et de travail permanent ou temporaire depuis 60 ans – un service rendu aux Etats Membres dont nous sommes très fiers et que nous allons honorer lors de célébrations en cours de préparation en vue du 60^e anniversaire de l'Organisation en 2011. Rien que durant les dix premiers mois de 2010, l'OIM a réinstallé plus de 86 000 personnes lors d'opérations d'envergure menées en Ethiopie, en Iraq, en Jordanie, au Kenya, en Malaisie, au Népal, dans la République arabe syrienne, en Thaïlande et en Turquie, et dans le cadre de programmes plus modestes dans 85 autres pays. En outre, année après année, elle dépense plus de 100 millions de dollars E.-U. en billets d'avion aller simple pour aider et protéger des personnes vulnérables en quête de sécurité et d'une nouvelle vie.

18. Au cours des six premiers mois de cette année, plus de 22 000 migrants de cette catégorie – comprenant notamment des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, des migrants de travail, des soignants résidants et des travailleurs temporaires – ont bénéficié de programmes de formation dispensés par l'OIM dans 43 pays sur quatre continents afin de les préparer à leur nouvelle vie à l'étranger. Durant la même période, plus de 127 000 réfugiés et migrants ont été soumis à une évaluation sanitaire effectuée par l'OIM pour identifier et répondre, avant leur départ, à leurs besoins sanitaires et faciliter ainsi leur intégration dans les nouvelles communautés d'accueil.

F. Aide humanitaire aux migrants en situation de crise

19. En 2010, les déplacements forcés à la suite de conflits et de catastrophes naturelles n'ont pas ralenti par rapport à 2009, où 328 catastrophes naturelles frappant 111 pays ont eu

des répercussions sur 113 millions de personnes⁴. Toujours en 2010, le monde a assisté à des dévastations sans précédent causées par le tremblement de terre en Haïti et les inondations au Pakistan, qui ont été qualifiées de “tsunami silencieux”. Dans les 15 principales situations d’urgence qui se sont produites cette année dans le monde, y compris en Haïti et au Pakistan, l’OIM a aidé, et donc stabilisé, des populations déplacées en leur fournissant des abris de secours, des articles non alimentaires, une aide psychosociale et des soins de santé, et en assurant la gestion de camps.

20. En tant qu’invité permanent du Comité permanent interorganisations, je m’emploie à faire en sorte que la réponse apportée par l’OIM aux crises humanitaires et migratoires corresponde aux obligations qui nous incombent au sein des groupes sectoriels et aux principes de réforme humanitaire. A cet égard, je serai demain aux côtés de la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d’urgence du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Valerie Amos, avec qui je suis fréquemment en relation, pour lancer l’appel humanitaire 2011 (procédure d’appel global). A cette occasion, je réaffirmerai la détermination de l’OIM à intensifier et renforcer ses efforts pour apporter un soutien durable aux personnes contraintes de se déplacer par suite d’un conflit ou d’une catastrophe naturelle. Dans 22 pays en cours de redressement, l’OIM aide les communautés à recevoir et à intégrer les personnes déplacées, à appuyer les initiatives de restitution des terres, et à réintégrer les ex-combattants.

21. Cela m’amène à la partie suivante de mon rapport, consacrée à l’état de l’Organisation, afin d’examiner ensemble comment nous pourrions, le plus efficacement possible, répondre aux défis et chances que présente aujourd’hui la migration.

III. ETAT DE L’ORGANISATION

A. Priorités initiales : Propriété, partenariats et professionnalisme

Sentiment de propriété des Etats Membres

22. L’Administration continue de s’employer activement à vous offrir l’occasion, à vous, Etats Membres, d’exprimer votre adhésion pleine et entière à cette Organisation, qui est la vôtre. Les efforts que nous déployons pour appuyer votre conduite de l’OIM revêtent diverses formes dont : les sessions des organes directeurs ; des “après-midi d’information” périodiques sur des questions d’intérêt mutuel ; des séances d’information spéciales, telles que celles consacrées aux catastrophes naturelles en Haïti et au Pakistan après les visites que j’ai effectuées dans ces pays, ou à l’appui apporté par l’OIM à l’organisation du référendum historique au Soudan ; des séances d’information régulières à l’intention des groupes régionaux à Genève ; des visites dans les capitales effectuées par des membres de la direction du Siège, des rencontres avec des délégations d’Etats Membres en visite, ou encore des visites de missions permanentes à Genève. Nous avons donné plus de poids à la fonction et au rôle de nos conseillers régionaux principaux en les transférant au Bureau du Directeur général et en leur conférant de nouvelles responsabilités pour appuyer votre adhésion à l’Organisation.

⁴ Selon le Centre de recherche sur l’épidémiologie des catastrophes.

23. Vous-mêmes, les Etats Membres, avez pris des mesures pour exercer cette adhésion à l'Organisation ; je citerai à titre d'exemples, parmi les initiatives les plus récentes, la signature d'accords de coopération avec l'Administration sur le statut juridique de l'OIM et de son personnel dans vos pays, la formule proposée par la France pour calculer les revenus discrétionnaires, ou encore la création du Groupe de travail sur la réforme budgétaire, dirigé avec beaucoup de compétence par M. l'Ambassadeur Shinichi Kitajima du Japon durant sa présidence.

24. Une autre occasion d'exprimer votre sentiment de propriété envers l'OIM consiste, par exemple, à ratifier les amendements à sa Constitution. A ce jour, 67 Etats Membres sur les 132 que compte aujourd'hui l'Organisation l'ont fait, y compris les derniers venus dans la famille de l'OIM, à savoir le Botswana, le Lesotho, la République centrafricaine, le Swaziland et le Timor-Leste, à qui nous souhaitons chaleureusement la bienvenue.

25. Je continue d'être impressionné et me sens encouragé par votre intérêt actif et votre engagement dans l'OIM, et ne doute pas que notre Organisation restera solide grâce à votre attachement.

Partenariats de collaboration

26. L'OIM est la seule organisation intergouvernementale d'envergure mondiale dont le mandat est de s'occuper uniquement de la migration. Cependant, elle ne peut pas gérer ce phénomène seule. Nous dépendons de partenariats stratégiques noués avec vous, Etats Membres, mais aussi avec les organisations apparentées du système des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales, les organisations non gouvernementales, la société civile, les universités et les institutions de recherche, ainsi qu'avec tout un éventail d'autres acteurs s'occupant de la migration.

27. Notre partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés continue de se développer et se consolider tandis que nous étudions, de concert, des moyens novateurs permettant de relever des défis migratoires complexes, en particulier les "flux composites", conformément à nos mandats respectifs. La semaine dernière, nous avons organisé conjointement des ateliers à Manille dans le cadre du Processus de Bali afin de trouver un cadre pour faire face à l'afflux de réfugiés et de demandeurs d'asile et aux mouvements irréguliers en Asie.

28. En ce qui concerne la thématique migration et santé, par exemple, nous avons collaboré avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et d'autres pour promouvoir le droit des migrants à la santé. Toujours avec l'OMS, nous avons élaboré un code de pratique mondial pour le recrutement international des personnels de santé, qui a été adopté par l'Assemblée mondiale de la Santé en mai dernier. Sous peu, je signerai un accord de coopération actualisé avec l'ONUSIDA qui reflète notre volonté commune de s'attaquer au problème du VIH/sida et de la mobilité des populations.

29. Les quelques exemples donnés ci-après témoignent de l'envergure des activités de partenariat menées par l'OIM dans les différentes régions géographiques en 2010 :

- i) En Afrique, comme chaque année, j'ai participé au 15^e Sommet de l'Union africaine qui s'est tenu à Kampala (Ouganda) en juillet dernier. Au début du mois, j'ai prononcé le discours d'ouverture de la conférence ministérielle organisée dans le cadre du Dialogue sur la migration pour l'Afrique australe à Windhoek (Namibie). L'année dernière, l'OIM a engagé la Communauté d'Afrique de l'Est, la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale à encourager l'incorporation de la mobilité humaine dans les stratégies de coopération et d'intégration régionales et à valoriser les avantages du statut d'observateur auprès de l'OIM.
- ii) En Asie, j'ai assisté à la 16^e Conférence ministérielle de la sous-région du Grand Mékong, au Viet Nam, et nous continuons de soutenir des processus consultatifs régionaux (PCR) tels que le Processus de Bali (sur la traite des êtres humains) et le Processus de Colombo (sur la migration de main-d'œuvre) ; nous avons collaboré avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Association sud-asiatique de coopération régionale pour faire avancer la mise en œuvre de mesures de protection des migrants. Le Centre de recherche et de formation sur la migration mis en place conjointement par l'OIM et la République de Corée a connu des débuts prometteurs durant sa première année de fonctionnement, et contribuera de manière déterminante à renforcer la gestion des migrations dans la région.
- iii) En Amérique latine, la Directrice générale adjointe a représenté l'OIM à la réunion annuelle du Processus de Puebla (Amérique du Nord et Amérique centrale), à la Conférence sud-américaine sur la migration et au Forum ibéro-américain sur la migration et le développement, auxquels nous apportons à chacun une assistance technique et administrative. L'OIM continue d'œuvrer étroitement en partenariat avec l'Organisation des Etats américains, la Communauté andine, le Système d'intégration de l'Amérique centrale et la Communauté des Caraïbes pour relever les défis migratoires qui se posent à l'échelle de l'hémisphère et au niveau sous-régional. L'un de nos principaux objectifs dans les Amériques sera de continuer à élargir le nombre de Membres de l'OIM dans les Caraïbes, et d'y appuyer la création d'un processus consultatif régional.
- iv) En Europe, j'ai eu le grand plaisir de participer, le mois dernier, au lancement de l'Observatoire des Etats d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) sur les migrations, une initiative de la Commission européenne administrée par l'OIM. Le mois prochain, je signerai un mémorandum d'accord avec le Secrétaire général des pays ACP, M. Chambas. En septembre, à Saint-Petersbourg (Fédération de Russie), j'ai signé un mémorandum d'accord avec le Secrétariat exécutif de la Communauté d'Etats indépendants (CEI) sur la coopération en matière de lutte contre la traite des êtres humains et le crime organisé dans les onze Etats membres de la CEI. Par ailleurs, l'OIM vient tout juste, ce mois, de lancer avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe les Modules de formation sur la gestion de la migration de main-d'œuvre, un impressionnant manuel de formation destiné à améliorer la gestion des programmes de migration de main-d'œuvre dans les pays d'origine, de transit et de destination.

- v) Au Moyen-Orient, dont je suis rentré hier après avoir participé à un atelier régional sur la mobilité de la main-d'œuvre à Sanaa (Yémen), organisé par l'Organisation arabe du travail (OAT) – l'OIM exhorte les gouvernements et les organisations régionales, telles que l'OAT, à promouvoir la gestion des migrations, à renforcer les travaux des processus consultatifs régionaux, y compris le "Dialogue en Méditerranée occidentale" et le "Dialogue d'Abou Dhabi", et à encourager la représentation d'un plus grand nombre de membres au sein de l'Organisation. Le mois prochain, la Directrice générale adjointe participera, à l'invitation de l'épouse du Président égyptien, à une réunion à Louxor sur la lutte contre la traite.

Professionalisme du personnel

30. Le professionnalisme du personnel reste une priorité essentielle de l'Organisation. Notre objectif est de mettre davantage l'accent sur l'organisation des carrières et le perfectionnement professionnel, et d'offrir des perspectives de carrière plus intéressantes à une nouvelle génération d'administrateurs de l'OIM, dans les limites imposées par le fonctionnement selon le principe de l'imputation des dépenses au budget des projets. Personnellement, je suis également résolu à assurer une meilleure parité entre les sexes et à améliorer l'équilibre géographique dans toutes les catégories de personnel. A cet égard, je ne suis pas satisfait des résultats obtenus à ce jour, et m'efforcerai donc d'œuvrer avec plus de détermination pour atteindre cet objectif au cours de l'année à venir.

31. Quatre mesures importantes ont été prises en 2010 pour consolider l'architecture des ressources humaines à l'OIM et offrir aux Membres, ainsi qu'au personnel de l'OIM, une Organisation plus solide et plus professionnelle :

- i) Le processus de rotation obligatoire, au titre duquel 99 membres du personnel ont été mutés dans 62 lieux d'affectation en 2010, et une équipe de direction entièrement nouvelle a été mise en place au Siège de l'OIM. Les 16 nouveaux membres de cette équipe représentent 14 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe, du Moyen-Orient, d'Amérique du Nord et du Sud, d'Amérique centrale, et d'Océanie.
- ii) Des innovations importantes ont été apportées au cours de formation des chefs de mission dans le cadre d'une refonte du programme de formation et de perfectionnement destiné au personnel de direction. Ces changements, ainsi que ceux qui suivront, visent à faire en sorte que le personnel d'encadrement de l'OIM bénéficie régulièrement de cours de perfectionnement des compétences en matière de direction, et soit au courant des changements importants survenus dans le domaine de la gestion des migrations.
- iii) Nous avons entrepris de modifier le système d'évaluation et de notation du personnel. Bien que le système actuel soit toujours en vigueur et appliqué plus largement que les années précédentes, il ne permet plus de mesurer les performances dans une organisation de la taille de l'OIM. C'est pourquoi, j'ai approuvé la mise en place d'un nouveau système d'évaluation du personnel qui reposera sur PRISM et permettra d'analyser et de suivre plus systématiquement le comportement professionnel.

- iv) Le statut du personnel de l'OIM a été unifié, ce qui supprime d'importantes différences entre les catégories de personnel et harmonise les conditions d'emploi. Dans ce contexte, nous avons republié les normes de conduite dans les trois langues officielles, qui énoncent les règles éthiques auxquelles chaque membre du personnel doit se conformer.

B. Représentation des deux sexes

32. En ce qui concerne la répartition des deux sexes, sur les 7 700 membres du personnel que comptait l'OIM en juin 2010, 46 % sont des hommes et 56 % des femmes. Sur les 816 fonctionnaires internationaux de l'OIM, 42 % sont des femmes et 58 % des hommes ce qui, pour une organisation décentralisée implantée dans de nombreux lieux d'affectation formellement déconseillés aux familles, est tout à fait acceptable. En revanche, le nombre de femmes occupant des postes "moteurs" aux grades P4, P5 et D1 tombe à 30 %. Si cette proportion ne diffère pas de celle constatée dans d'autres agences et programmes décentralisés, elle appelle néanmoins des mesures correctives ciblées de ressources humaines dans les années à venir.

C. Sûreté et sécurité du personnel

33. La sûreté et la sécurité des plus de 7 000 membres du personnel de l'OIM déployés sur l'ensemble du globe dans 450 lieux d'affectation constituent pour moi la priorité des priorités, et tous les chefs de mission ont l'ordre permanent de m'informer personnellement de toutes les affaires relatives au bien-être du personnel. Malheureusement, six membres du personnel de l'OIM ont péri en 2010 dans l'exercice de leurs fonctions. Nous adressons nos plus sincères condoléances à leurs parents et proches. Le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies reste notre partenaire principal en matière de gestion de la sûreté et de la sécurité dans le monde, un service essentiel qui a coûté à l'Organisation 6,4 millions de dollars E.-U. en 2010. Ces dépenses fondamentales ne sont pas actuellement couvertes par notre budget administratif de base.

D. Éthique et contrôles internes

34. Au cours de l'année écoulée, j'ai tout particulièrement veillé à promouvoir un environnement de travail éthique assujéti à des contrôles internes. Nous appliquons une politique de "tolérance zéro" à toute forme de fraude, de corruption et de comportement contraire à l'éthique, et continuons d'améliorer la transparence en édictant des directives et des règles. Au cours de l'année écoulée, l'Administration a adopté la Politique sur la dénonciation des pratiques irrégulières, des agissements répréhensibles et des manquements (publiée en avril 2009), et a diffusé une instruction interdisant le recrutement de proches parents intitulée *Close Relatives in the Workplace*.

35. En ce qui concerne les contrôles financiers, une instruction a été édictée en février dernier sur les contrôles internes relatifs au processus de la paie, et un manuel des achats de biens, travaux et services (*IOM Procurement Manual: Procurement of Goods, Works and Services*) a été publié en mai. La paie et les achats restent d'importants domaines à risque, et nous sommes déterminés à faire en sorte que le processus de paiement soit transparent et équitable dans les deux cas. Durant l'année, des mesures fermes ont été prises à l'encontre de membres du personnel irrespectueux de ces dispositions ou d'autres directives et règles, qui, dans certains cas, se sont traduites par une résiliation de contrat. Après avoir approuvé la

Déclaration d'engagement sur l'élimination de l'exploitation et des abus sexuels par le personnel des Nations Unies ou de toute autre organisation, j'ai nommé une équipe spéciale, placée sous la direction de mon Bureau, pour superviser le renforcement des capacités de l'OIM, tant au Siège que dans les bureaux extérieurs, en matière de prévention et de lutte contre tous les cas d'exploitation et d'abus sexuels. Dans cette perspective, nous avons republié les normes de conduite dans les trois langues officielles, qui énoncent les règles éthiques à respecter par l'ensemble des membres du personnel.

E. Etat d'avancement des réformes organisationnelles

Réforme structurelle

36. A la suite de l'adoption de la résolution du Conseil n° 1186 du 26 novembre 2009 approuvant la nouvelle structure organique de l'OIM, celle-ci a été mise en place, comme prévu, à la fin d'août 2010, après redéfinition des attributions de toutes les unités du Siège, répartition des tâches, et réaffectation des bureaux.

37. Les préparatifs de la reconfiguration des structures hors Siège sont engagés, consistant actuellement à définir les attributions ainsi que les voies hiérarchiques. Les prochaines étapes consisteront à valider le profil des bureaux régionaux et à organiser les mouvements de personnel. Les travaux consacrés au transfert des fonctions d'examen et d'approbation des projets aux bureaux régionaux ont démarré par la rédaction du Guide pratique de l'OIM pour la gestion des projets, dont l'achèvement est prévu au début de 2011. Ce guide sera utilisé pour former le personnel compétent en vue du transfert de ces fonctions. Il est prévu d'achever la réforme des structures hors Siège à la fin de 2011.

38. L'Administration continuera de tenir les Membres, le personnel de l'OIM et son Association entièrement informés des progrès réalisés par des rapports et dans le cadre de consultations informelles.

Réforme budgétaire

39. La croissance exponentielle qu'a connue l'OIM ces dix à douze dernières années ne s'est pas accompagnée d'une augmentation correspondante de la structure de base. Parallèlement, les Etats Membres adoptent des mesures d'austérité rigoureuses en réponse à la situation économique mondiale. En conséquence, la recherche de solutions aux besoins financiers de l'Organisation a été différée, ce qui limite la capacité de l'OIM à faire face aux défis et chances que présente aujourd'hui la migration.

40. Malgré un déficit du budget de base permanent (variant entre 10 et 12 millions de dollars E.-U.) alors que l'Organisation se développe, l'Administration a sciemment décidé de ne pas plaider pour un budget de croissance réelle zéro cette année, eu égard aux impératifs financiers pesant sur les Etats Membres. Cependant, conformément à la pratique suivie chaque année sous ma conduite de l'Organisation, nous avons, par souci d'indiquer toutes les données pertinentes et dans le respect de la transparence, présenté aux Etats Membres une liste détaillée de nos besoins non couverts. Dans ce contexte, nous nous félicitons des travaux du Groupe de travail sur la réforme budgétaire des Membres et nous soutenons, pour autant que de besoin, ses efforts en vue de trouver une solution durable et pragmatique.

41. L'Administration est pleinement consciente des mesures d'austérité, souvent draconiennes, que les gouvernements des Etats Membres ont dû prendre en réponse à la crise financière. L'OIM s'est elle-même employée, tant par solidarité que par nécessité, à porter sa part du fardeau. Les mesures prises à cet égard sont variées :

- i) Suppression des dépenses inutiles (par exemple, interdiction des voyages en classe affaires, et adoption d'une politique stricte de déplacements en classe économique ; réduction de l'indemnité journalière de subsistance pour les déplacements administratifs ; transfert de fonctions d'administration, y compris la paie et le personnel, à Manille et à Panama ; emploi d'une forte proportion de personnel local par rapport au personnel international, en comparaison avec d'autres institutions).
- ii) Report de dépenses chaque fois que cela était possible sans nuire à l'efficacité et à l'efficience des services fournis aux Etats Membres et aux migrants (par exemple, ajournement de travaux de rénovation et d'entretien au Siège, et du remplacement de véhicules et de matériel et systèmes de bureaux ; décision de ne pas pourvoir immédiatement des postes vacants).
- iii) Utilisation des ressources internes (par exemple, recours, à l'occasion, à des retraités récents pour : maintenir et développer le système PRISM ; organiser l'attribution des bureaux ; faciliter les retraites et les réunions ; ou effectuer des missions d'évaluation des bureaux extérieurs) plutôt que de faire appel à des consultants externes plus coûteux.

42. Ces mesures sont certes modestes, mais elles montrent que, manifestement, nous pouvons et devons continuer à exercer notre vigilance pour dégager les domaines dans lesquels nous pouvons réaliser des économies et réduire, pour vous les Etats Membres, les dépenses de fonctionnement.

F. Débat sur la "gouvernance" mondiale : incidences pour l'OIM

43. En ce qui concerne l'avenir, il serait sage que vous, Etats Membres, ne perdiez pas de vue la question de savoir quelle position vous voulez que l'OIM occupe dans le contexte des diverses discussions en cours ou prévues sur la question de la "gouvernance" mondiale de la migration (par exemple, le débat thématique de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la migration et le développement, en 2011 ; le cinquième FMMD en 2012 ; le deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de l'Assemblée générale des Nations Unies, en 2013).

44. La migration internationale est une question d'envergure mondiale toujours plus complexe, qui associe un nombre croissant d'acteurs. Nos discussions avec les Etats Membres nous portent à croire que les approches unilatérales de la gestion des migrations n'apportent pas de réponse appropriée aux défis et chances qui se présentent aujourd'hui dans le domaine de la migration, et qu'il existe un besoin clair et urgent de s'occuper de la gestion des migrations à l'échelle régionale et internationale.

45. Pour sa part, l'Administration s'est fixé pour objectif de faire en sorte que l'OIM soit et reste une agence des migrations de premier plan dans le monde, quelle que soit son affiliation au niveau institutionnel ou organique. Nous continuerons à renforcer l'Organisation conformément à la stratégie en douze points dont vous-mêmes, ses Membres, avez doté

l'OIM en 2007, et qui offre un cadre large, souple et novateur pour assister les Etats Membres dans leurs mesures de gestion des migrations. Il vous appartiendra, à vous Membres de l'OIM, de déterminer si, et dans l'affirmative quand et comment il y a lieu de donner forme à ces réflexions et considérations. L'Administration de l'OIM continuera à vous communiquer les informations dont vous avez besoin pour prendre, à cet égard, des décisions en connaissance de cause.

IV. PERSPECTIVES POUR LES CINQ ANNEES A VENIR : ADAPTER LES CAPACITES AUX DEFIS ET CHANCES

46. Le rôle futur que l'OIM entend jouer pour répondre aux besoins des Etats Membres et des migrants était au cœur d'une grande partie des discussions menées lors de la première retraite annuelle de l'équipe de direction, tenue à Annecy (France) en octobre. A cette occasion, la nouvelle équipe du Siège a entrepris d'esquisser un plan de perspective et d'action pour l'Organisation qui s'articule autour des trois objectifs stratégiques suivants :

- Faire en sorte que l'OIM soit et reste une agence des migrations de premier plan ;
- Renforcer la capacité de l'OIM à œuvrer au service des migrants et des Etats Membres ;
- Sensibiliser davantage l'opinion à la contribution de la migration à l'humanité.

A. Faire en sorte que l'OIM soit et reste une agence des migrations de premier plan

47. Pour que l'OIM soit et reste une agence intergouvernementale des migrations de premier plan, il est indispensable d'aller de l'avant en nous appuyant sur les priorités initiales que nous avons fixées pour l'Organisation, à savoir les trois "P" – propriété, partenariat et professionnalisme – et de poursuivre nos efforts pour améliorer notre crédibilité auprès de vous, nos principaux mandants, et rallier un plus large consensus parmi vous. Cet objectif stratégique s'appuie sur quatre buts immédiats :

- i) Rester à la pointe de la définition des politiques sans devenir normatif, notamment en élaborant une position claire sur chacune de nos activités essentielles, en améliorant notre gestion des connaissances pour effectuer des analyses critiques, et en reproduisant, adaptant et diffusant plus largement auprès des Etats Membres notre savoir-faire, nos bonnes et meilleures pratiques ainsi que les enseignements tirés.
- ii) Veiller à faire entendre la voix de l'OIM dans toutes les conversations et faire en sorte qu'elle ait un siège à toutes les tables où il est débattu de questions migratoires clés, de façon que vos intérêts soient représentés et que vos problèmes soient pris en considération.
- iii) Instituer des partenariats solides et stratégiques dans chacun de nos domaines de services essentiels, afin de conjuguer les efforts déployés pour accomplir notre mandat.
- iv) Gérer les besoins administratifs croissants de l'Organisation, et trouver les moyens de financer notre capacité de leadership.

B. Renforcer la capacité de l'OIM à œuvrer au service des migrants et des Etats Membres

48. Si l'OIM doit être et rester une agence intergouvernementale des migrations de premier plan, notre deuxième objectif stratégique doit être de renforcer sa capacité à œuvrer au service des migrants et des Etats Membres, à relever de nouveaux défis, à répondre aux tendances naissantes, à tirer parti des occasions, à influencer le débat sur la migration, et à faire en sorte que nos prestations sont à la hauteur de nos promesses. Cet objectif s'appuie sur trois buts immédiats :

- i) Renforcer les capacités d'intervention d'urgence et d'action humanitaire à la suite de catastrophes naturelles ou causées par l'homme, en améliorant les mécanismes permettant de débloquent des ressources humaines et financières supplémentaires, en développant les capacités de surveillance et d'évaluation, et en assurant la mise en place préalable de biens humanitaires dans des lieux stratégiques.
- ii) Reconnaître et réagir aux domaines d'action nouveaux et émergents, notamment : y compris le couple changement climatique et migration ; les mineurs non accompagnés ; l'intégration des migrants à grande échelle ; la migration et la sécurité ; la migration et le commerce (en réponse à la migration commerciale et à l'évolution démographique) ; et la thématique santé et migration.
- iii) Fournir des prestations à la hauteur de nos promesses, c'est-à-dire évaluer avec professionnalisme la fourniture et la qualité de nos programmes grâce à un renforcement de la capacité de vérification et de l'évaluation des risques, afin de pouvoir identifier les domaines à haut risque susceptibles d'empêcher l'Organisation d'atteindre ses objectifs.

C. Sensibiliser davantage l'opinion à la contribution de la migration à l'humanité

49. Enfin, la réalisation des deux grands objectifs stratégiques précités dépendra, dans une large mesure, de la concrétisation d'un troisième objectif stratégique, que j'ai évoqué plus tôt, à savoir, sensibiliser l'opinion aux réalités de la migration et à l'immense contribution que font les migrants à tous les aspects de la vie sociale, économique, culturelle et politique. Le succès des politiques, même les mieux conçues et les mieux intentionnées, dépend dans une large mesure de notre capacité, et de celle de nos partenaires sur le terrain, à faire pièce aux attitudes de défiance, aux stéréotypes et aux idées erronées de la part du public et de certains gouvernements. Cet objectif stratégique s'appuie sur trois buts immédiats :

- i) Améliorer la capacité des Etats à gérer la migration, en exploitant toute la palette des possibilités qui s'offrent à eux (migration circulaire, partenariats de mobilité, etc.) pour répondre aux demandes croissantes de migration de main-d'œuvre dans le monde, sans oublier l'intégration des migrants dans leur nouvelle société.
- ii) Développer et renforcer les processus consultatifs régionaux, en leur apportant un soutien en vue d'encourager la coopération régionale en matière de gestion des migrations.

- iii) Augmenter le nombre d'adhésions à l'OIM, en tant que membres et observateurs, afin d'élargir le consensus de ce groupe de mandants sur les questions migratoires les plus importantes.

V. CONCLUSION

50. Le défi qu'il nous appartient aujourd'hui de relever consiste à trouver, de concert, une formule humaine, ordonnée et équitable qui : a) d'une part, reconnaît et respecte la souveraineté nationale – l'un des fondements mêmes de l'Etat-nation – en ce qui concerne les mouvements de population et l'espoir que les migrants respecteront la culture et le droit du pays d'accueil ; et b) d'autre part, respecte le désir séculaire des personnes de migrer pour améliorer leur vie – appliquant ainsi la "stratégie de réduction de la pauvreté" la plus ancienne de l'humanité – et l'espoir que leurs droits seront respectés. La meilleure façon de trouver un tel compromis réalisable consiste à instaurer un dialogue et à nouer des partenariats entre les pays d'origine, de transit et de destination. L'OIM – votre Organisation – s'emploie sans relâche à faire en sorte de pouvoir vous épauler dans cette noble entreprise.